



L'ADIJ 22 et Leff Armor Communauté : un exemple de co-construction des politiques publiques

Genèse de la cohabitation intergénérationnelle

- **Canicule de 2003** : prise de conscience au niveau national de l'isolement des personnes âgées
- **Septembre 2003** : la presse nationale pointe du doigt les difficultés rencontrées par les étudiants pour trouver un logement
- **A la même période** : la presse relate l'expérience intergénérationnelle qui existe depuis 10 ans en Espagne : des étudiants logent chez des personnes de 60 ans et plus et rendent des services en l'échange d'une chambre.
- **En 2004** : 5 associations françaises lancent ce type d'expérience : Parisolidaire, Atout'âge, Logement intergénérationnel, Concorda Logis et ESDS Services Inter-Génération.
- **En 2013** : le Conseil Départemental souhaite développer un service de cohabitation intergénérationnelle sur le département afin de répondre aux problématiques de logement et de mobilité chez les jeunes et à l'isolement des personnes âgées sur le territoire.
- **2014** : L'ADIJ 22 réalise une étude de faisabilité et a en charge de mettre en œuvre le service de cohabitation sur le département des Côtes d'Armor
- **2015** : signature d'une convention de partenariat entre l'ADIJ et la communauté de communes de Lanvollon-Plouha pour y développer le service sur le territoire.

⇒ Besoin repéré sur ce territoire : la mobilité des jeunes et l'accès à l'apprentissage ainsi que le travail saisonnier

Les objectifs de la cohabitation intergénérationnelle

- Renforcer le lien social entre générations
- Prévenir l'isolement des seniors
- Favoriser le maintien à domicile des seniors
- Donner aux seniors la possibilité d'agir pour la jeunesse
- Faciliter l'accès au logement des jeunes
- Proposer aux jeunes une solution d'habitat adaptée à leurs besoins

Le principe

- Un senior dispose d'une chambre libre, propose d'accueillir un jeune en échange de temps de présence et de partage
- Le service « 1 toit, 2 générations-Côtes d'Armor » propose de mettre en relation jeunes et seniors pour une cohabitation



L'adhésion des collectivités au service « 1 Toit, 2 Générations – Côtes d'Armor »

- 7 Territoires adhèrent au service « 1 Toit, 2 Générations – Côtes d'Armor » dont 3 EPCI
- 13 Référents locaux ont été désignés et formés

Les étapes de co-construction entre l'ADIJ et les collectivités

- Rencontre avec les différents territoires (élus et techniciens)
 - Un état des lieux des besoins repérés réalisé avec les collectivités
 - Contractualisation d'un partenariat entre l'ADIJ et les collectivités
- ⇒ *Mise à disposition d'agents de la collectivité référents du service : service jeunesse/PIJ et CCAS/CIAS*
- ⇒ *Description de l'engagement des différentes parties signataires*
- ⇒ *Définition du rôle de chacun*
- ⇒ *Mise en place d'une gouvernance locale (COPIL, COTECH)*

L'expérience de Leff Armor Communauté

- Lancement en 2015 sur la communauté de communes de Lanvollon Plouha
- La communauté de communes de Lanvollon Plouha, un territoire rural :
 - ⇒ Forte activité agricole
 - ⇒ Par conséquent activité saisonnière importante
- La population est relativement jeune et dynamique (jeunes actifs)
- Des enjeux de mobilité :
 - ⇒ Des difficultés pour recruter et former des apprentis dans les entreprises
 - ⇒ Des difficultés à recruter des saisonniers
 - ⇒ Des difficultés pour se loger sur le territoire

L'expérience de Leff Armor Communauté

- **1^{er} janvier 2017** : Elargissement de la communauté de communes et création de Leff Armor Communauté (28 communes)

- **De nouveaux enjeux qui évoluent avec l'élargissement de la communauté de communes :**

⇒ Présence d'entreprises agroalimentaires à proximité de la RN12

- **Perspectives :**

⇒ Cibler la recherche de seniors en fonction des zones d'activités du territoire

L'accompagnement de l'ADIJ

- **Organisation et animation de la gouvernance locale**
 - ⇒ Installation et animation d'un Comité de Pilotage
 - ⇒ Installation et animation d'un Comité Technique
 - ⇒ Installation et animation de rencontres départementales entre référents « 1 toit, 2 générations – Côtes d'Armor »
- **Formation des référents désignés par les collectivités**
- **Accompagnement, suivi et appui dans la mise en œuvre du service**
- **Communication départementale**

« 1 toit, 2 générations – Côtes d’Armor », un outil de développement local

Finalité : Impulser une réflexion sur la prise en compte des relations intergénérationnelles dans les projets de développement territorial

- Créer une synergie entre les acteurs locaux (élus locaux, acteurs du vieillissement, de la jeunesse, de l'emploi)
- Lever les freins à la mobilité des jeunes (apprentissage, stage dans les entreprises des territoires ruraux, travail saisonnier).

Perspectives :

- Organisation d’une conférence sur le thème des relations intergénérationnelles et de leurs enjeux dans le développement des territoires

=> Lors de l’AG de l’ADIJ 22, le 24 mai 2018

A qui s'adresse ce service ?

Vous avez **entre 16 et 30 ans** et vous recherchez un logement ?
Vous avez **plus de 60 ans** et vous recherchez une compagnie dans votre quotidien ?

VOUS ÊTES JEUNE

Âgé-e de 16 à 30 ans, étudiant-e, apprenti-e, stagiaire ou jeune actif / active et souhaitant partager du temps avec un-e senior.

Et si vous choisissiez une solution d'habitat innovante ?

VOUS ÊTES SENIOR

Âgé-e de plus de 60 ans, autonome, seul-e ou en couple, disposant d'une chambre libre et souhaitant partager du temps avec un-e jeune.



LA CO-HABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE EST FAITE POUR VOUS !

Les étapes d'inscription pour Jeunes et Seniors

- Inscriptions auprès du PIJ/Service Jeunesse ou du CCAS/CIAS
- Visite du domicile de la personne « hébergeuse »
- Création des binômes
- Rencontre(s) entre le jeune et l'hébergeur
- Signature d'une convention d'hébergement entre le jeune et son hébergeur
- Suivi des binômes par les référents des collectivités



Les tarifs

- >> Pas d'échange de loyer mais une participation hebdomadaire aux charges de la maison : de 15 à 20€ par semaine
- >> Pas de bail mais signature d'une convention d'hébergement entre le jeune et son « hébergeur »
- >> L'accès au service est gratuit pour les seniors de 60 ans et plus







**VOUS ÊTES INTÉRESSÉS
PAR CE SERVICE ?**

Contactez :

ADIJ 22

tél. **02 96 33 37 36**

accueil.adij22@gmail.com

Pour plus d'informations, rendez-vous sur

www.1toit2generations-cotesdarmor.fr